

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de la Chapelle Anthenaïse, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Mme Isabelle FOUGERAY, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : FOUGERAY Isabelle, HOUSSEAU Mickaël, FRANGEUL Savéria, BERGÈRE Christophe, BOULAY Karine, ~~COUTELLE Nadine~~, LERAY Patrick, ~~PIPART Eric~~, BIGARRET Gaël, ~~LE GRAND Jérôme~~, CHARPENTIER Adeline (absentée de 19h42 à 20h05), DUVAL Angélique, DURAND Lydia et ~~DECRESSAC Guillaume~~

Absent-e-s Excusé-e-s : COUTELLE Nadine et DECRESSAC Guillaume

Absent-e-s non Excusé-e-s : PIPART Eric et LE GRAND Jérôme

Secrétaire de séance : DUVAL Angélique

Pouvoirs :

Nombre de membre	
En Exercice	Présents
14	10
Date d'envoi de la convocation	
26/02/2026	
Date d'affichage de la convocation	
26/02/2026	

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

ORDRE DU JOUR

- 011. FINANCES – Report et affectation des résultats au Budget Primitif communal année 20262
- 012. FINANCES – Actualisation de l'Autorisation de Programme avec Crédits de Paiement pour le projet de requalification centre bourg 2023 à 20262
- 013. FINANCES – Vote du Budget Primitif communal année 20263
- 014. FINANCES : Attribution de subvention à l'ADMR et à POLLENIZ.....4

Informations :

- a) RCB 1ère phase : point avancement du projet
- b) ELECTION MUNICIPALE

Questions diverses :

Madame le Maire, après avoir vérifié le quorum, ouvre la séance ;

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

Observation(s) / Aucune observation n'est faite et l'adoption du PV est actée.

Conformément à la DEL 2022.23.06.04-1 le procès-verbal sera publié en version électronique dans les 8 jours suivants et de façon complémentaire à disposition du public en version papier.

Madame le Maire demande aux élus s'ils sont d'accords d'ajouter le point délibératif suivant à l'ordre du jour :

015. FINANCES : Attribution de subvention à LA MAISON DE L'EUROPE

Aucune objection n'est formulée à l'ajout de ce point délibératif.

011. FINANCES – Report et affectation des résultats au Budget Primitif communal année 2026

Madame le Maire évoque la reprise et l'affectation des résultats et laisse la parole à M. BERGERE Christophe, adjoint au maire, pour exposer les résultats de clôture qui apparaissent en section de fonctionnement et d'investissement au compte administratif 2025 et de les inscrire au budget 2026.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité, décide :

☞ de reporter

- en recettes d'investissement à l'article 001 **321 458,32 €**
- en recettes de fonctionnement à l'article 002 **104 421,73 €**

☞ d'affecter

- en recettes d'investissement à l'article 1068 **100 000,00 €**

012. FINANCES – Actualisation de l'Autorisation de Programme avec Crédits de Paiement pour le projet de requalification centre bourg 2023 à 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2121-29, 2311-3 et R 2311-9 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement financier pour la gestion des AP/CP voté par délibération n°10 du 30 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 février 2026 ;

Vu la délibération n°11 du 30 mars 2023 mettant en place une AP/CP d'un montant global de 600.000€ réparti en 2023 pour 50.000€, en 2024 pour 80.000€ et en 2025 pour 470.000€ ;

Vu la délibération n°13 du 28 mars 2024 d'actualisation de l'AP/CP d'un montant global de 600.000€ réparti en 2023 pour 27.000€, en 2024 pour 85.000€ et en 2025 pour 488.000€ ;

Vu la délibération n°17 du 27 mars 2025 d'actualisation de l'AP/CP d'un montant global de 1.196.498€ réparti en 2023 pour 27.000€, en 2024 pour 81.090€ et en 2025 pour 1.088.408€ ;

Considérant que la réglementation budgétaire permet de mettre en œuvre, dans le budget principal, des autorisations de programme et des crédits de paiement pour les opérations d'investissement se déroulant sur plusieurs exercices budgétaires ;

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP doit faire l'objet d'une actualisation annuelle nécessaire au montage du projet de la requalification du centre bourg de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. décide :

- de voter le montant réactualisé de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de la requalification du centre bourg ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : **1.114.400,00€**

Autorisation de programme : Requalification du centre bourg	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026	TOTAL de l'autorisation de programme en euros
	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	
	(compte 238)	(compte 231 et 238)			
Crédit de paiement	27.000,00€	81.090,00€	656.327,00€	349.983,00€	1.114.400,00€

- que ces dépenses seront équilibrées par un emprunt, voire des subvention(s) et une part communale en recette.

2. Dit :

- que les crédits respectifs ci-dessus seront inscrits au Budget Primitif Communal de l'exercice 2026.

La présente délibération fera l'objet d'une publication et d'un affichage en mairie.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, l'actualisation de l'autorisation de programme avec crédits de paiement.

Mme CHARPENTIER Adeline quitte la séance à 19h42

013. FINANCES – Vote du Budget Primitif communal année 2026

Monsieur BERGERE Christophe, adjoint au maire, présente le budget primitif communal 2026.

Vu la commission des finances qui a émis un avis favorable sur la maquette budgétaire 2026 en date du 18 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, le budget de la **commune** pour l'année 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

-	d'investissement	1.614.137,80€
-	de fonctionnement	853.766,73€

TOTAL DU BUDGET 2026

Dépenses : **2.467.904,53€**
Recettes : **2.467.904,53€**

La capacité financière de la commune permet pour la quatrième année consécutive de mettre en réserve une somme de 100.000,00€ soit un total de mise en réserve sur 4 années de 500.000,00€ pour le financement des travaux de requalification du centre bourg prévus en 2026.

014. FINANCES : Attribution de subvention à l'ADMR et à POLLENIZ

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le travail de la commission cadre de vie – vie associative en date du 22/01/2026 qui a statué sur les demandes de subventions reçues ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'aider le tissu associatif pour créer une dynamique et du lien social intergénérationnel pour le « Bien vivre sur la commune » ;

Après avoir entendu, Karine BOULAY présenter les demandes de subventions de l'ADMR, et POLLENIZ proposée par la commission au conseil municipal pour reprise au budget de 2026 :

Nom Organisme Compte 65748	Subvention accordées 2024	Subvention accordées 2025	Subvention demandées 2026	Subvention accordées 2026
ADMR	700,00 €	637,00€	606,00 €	606,00 €
TOTAL	700,00 €	637,00 €	606,00 €	606,00 €
<hr/>				
Nom Organisme Compte 6281	Cotisation accordées 2024	Cotisation accordées 2025	Cotisation demandées 2026	Cotisation accordées 2026
POLLENIZ	190,00€	190,00€	201,20€	201,20€
TOTAL	190,00 €	190,00 €	201,20 €	201,20 €

Madame Isabelle FOUGERAY demande à passer au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- DECIDE d'octroyer une aide financière d'un montant total de **807.20€** aux organismes listés dans le tableau ci-dessus.
- INFORME que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget 2026 pour un paiement à réception de la facture.

015. FINANCES : Attribution de subvention à LA MAISON DE L'EUROPE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le travail de la commission cadre de vie – vie associative en date du 22/01/2026 qui a statué sur les demandes de subventions reçues ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'aider le tissu associatif pour créer une dynamique et du lien social intergénérationnel pour le « Bien vivre sur la commune » ;

Après avoir entendu, Karine BOULAY présenter la demande de subvention de LA MAISON DE L'EUROPE proposée par la commission au conseil municipal pour reprise au budget de 2026 :

Nom Organisme	Adhésion accordées 2024	Adhésion accordées 2025	Adhésion demandées 2026	Adhésion accordées 2026
Compte 6281				
MAISON DE L'EUROPE	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €
TOTAL	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €

Madame Isabelle FOUGERAY demande à passer au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE d'octroyer une aide financière d'un montant total de **75.00 €** à l'organisme listé dans le tableau ci-dessus.
- INFORME que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget 2026 pour un paiement à réception de la facture.

Informations

a) RCB point de l'avancement des travaux

Travaux en suspens pour raison de congés à l'entreprise EUROVIA qui va reprendre les enrobés dès lundi avec une prochaine réunion de chantier prévue le mardi 10 mars 2026. Le béton désactivé a été réalisé au niveau de la placette

Il est fait remarquer la consommation d'énergie des feux tricolores mis hors service pendant la période des vacances scolaires dû à la complexification de passer de l'équipement de ON à OFF et vice versa.

L'entreprise ORANGE a réussi à rééquilibrer les branchements des concitoyens à la fibre optique en modifiant la répartition des chambres pour éviter la traversée de câble et/ou la création d'une nouvelle chambre.

Les poteaux d'ORANGE seront bien enlevés avant les enrobés.

Une fois les travaux finis de la rue des Carreaux et que cette rue retrouvera une circulation à double sens, il sera mis en place un sens unique pour la rue de Châlons de l'église à rejoindre le parking de l'école.

b) VESTIAIRES FOOTBALL : effraction à la buvette

Madame le Maire informe qu'un dépôt de plainte a été enregistré par les services de la police judiciaire le 03 mars dernier en raison de dégradations (volets bois...) et vols (pack de bières, des gâteaux apéritifs...) constatés.
La vigilance est donnée aux associations qui entreposent du matériel de valeur dont seule leur assurance peut couvrir ce type d'effraction

Mme CHARPENTIER Adeline revient à la séance à 20h05

c) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Travail d'étudiants de l'Ecole Nationale d'architecture de La Villette pour une projection future de la commune

27 jeunes ont passés la journée du jeudi 26/02/2026 sur la commune. Ils se sont présentés individuellement. Et venant de différents horizons ont appris à se connaître tout au long de la journée ensoleillée.

Trois élus de la commune ont passé la journée à leurs côtés le temps du petit déjeuner, offert par la mairie, déjeuner pris en charge par les services de l'État, jusqu'au temps de la fin de journée avant reprise du train prévu en Gare de LAVAL.

Après un parcours pédestre d'environ 7kms sur la commune, ils se sont imprégnés :

- des lieux dont la topographie et la vue des animaux les ont marqués
- des ambiances
- du patrimoine bâti
- autres

au cours de cette première visite sur site.

Le groupe de jeunes reviendra les J02, V03 et S04 avril et occupera la Salle des Embellies pour divers ateliers etc.

En juin, une restitution de leur travail est prévue.

d) ELECTION MUNICIPALE

Madame le Maire fait lecture des permanences bureau de vote pour le 15 mars 2025 qui devront être mis en ligne et adressé individuellement à chaque élu.

Questions diverses

La séance est levée à 20h22mn

Le secrétaire de séance,

Angélique DUVAL



Madame le Maire,



Isabelle FOUGERAY

LISTES DES DELIBERATIONS séance de conseil municipal <i>article L2121-25 modifié du CGCT</i>		
Numéro d'ordre année/mois/jour-N°	Objet	Approbation / refus / ...
20260304-11	FINANCES : Report et affectation des résultats au Budget Primitif communal année 2026	Approbation
20260304-12	FINANCES : Actualisation de l'Autorisation de Programme avec Crédits de Paiement pour le projet de requalification centre bourg 2023 à 2026	Approbation
20260304-13	FINANCES : Vote du Budget Primitif communal année 2026	Approbation
20260304-14	FINANCES : Attribution de subvention à l'ADMR et à POLLENIZ	Approbation
20260304-15	FINANCES : Attribution de subvention à LA MAISON DE L'EUROPE	Approbation